



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Déclaration présentée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui fait partie du premier groupe d'organisations non gouvernementales à avoir obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a suivi le déroulement de chacune des sessions de la Commission de la condition de la femme. La cinquante-deuxième session offre la possibilité aux États Membres de manifester leur attachement aux objectifs d'autonomisation des femmes, de respect de leurs droits fondamentaux et d'égalité entre les sexes, à la réalisation desquels la Ligue n'a cessé d'œuvrer depuis sa création en 1915 dans le cadre de l'action inlassable qu'elle mène pour éviter les conflits armés et créer les conditions d'une paix durable à l'échelle mondiale.

La Ligue est consciente des nombreux engagements exprimés par les États Membres et se félicite des véritables progrès accomplis par les gouvernements et le système des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes comme l'énonce le préambule de la Charte des Nations Unies. Malheureusement il y a encore un grand décalage entre les politiques et la pratique. Nous souhaitons vivement que la Commission se penche sur les problèmes persistants qui font que les engagements politiques ne sont pas tenus, en particulier sur ce que la non-affectation de ressources humaines et économiques suffisantes à la réalisation des objectifs de promotion de l'égalité entre les sexes a à y voir.

La Ligue a hâte de savoir comment les États Membres ont évalué leurs engagements précédents sur « l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits ». Certes, le travail accompli, notamment au titre de l'application de la résolution 1325 (2000), est louable, mais beaucoup reste encore à faire. Les femmes demeurent exclues ou écartées des décisions prises sur toute la gamme des questions de sécurité rattachées aux processus de pays et dans le cadre même du système des Nations Unies.

On ignore si les engagements pris dans le cadre des travaux de la Commission de consolidation de la paix, d'accorder une place aux femmes dans les activités du même nom se sont véritablement concrétisés sur le terrain au point d'y faire une différence. Au-delà du manque de volonté politique manifeste de les y faire participer, ce qui est encore plus frappant c'est le peu de ressources qui leur sont consacrées en dépit de la décision adoptée lors de la quarante-huitième session de « continuer d'allouer des ressources aux niveaux national et international au titre de la prévention des conflits et de veiller à ce que les femmes prennent part à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies de prévention des conflits ».

C'est pourquoi la Ligue se félicite de l'inscription de cet important point du financement de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes à l'ordre du jour de la Commission. Lors de l'élaboration de politiques dans ce domaine, il est indispensable que des liens solides et bien définis soient établis entre cet aspect de la question et la matérialisation de tous les autres engagements de la Commission et des États Membres en matière de développement et d'égalité des sexes et d'égalité de participation pleine et entière. Ce n'est pas seulement que les femmes ont le droit de participer aux diverses activités sur un pied d'égalité, c'est également que sans leur participation et leur autonomisation et sans égalité entre les sexes, il ne saurait y avoir de paix et de développement durables ni de sécurité humaine véritable.

Comme l'a indiqué en substance l'ancien Secrétaire général Kofi Annan :

« D'innombrables études ont montré que l'autonomisation des femmes était le meilleur outil de développement qui soit, ce qui l'a conduit à aller même jusqu'à dire qu'il n'y avait pas de stratégie plus importante en matière de prévention de conflit ou de réconciliation après conflit. »¹

La Ligue s'est également félicitée de la confirmation des liens indissociables entre la participation, l'égalité et le développement dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Elle s'est surtout félicitée du constat selon lequel la réalisation effective et intégrale des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing ainsi que l'application effective et intégrale des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale « sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement ». Cette contribution ne saurait se concevoir sans ressources et sans politique de financement tenant compte des sexospécificités. Ne pas financer l'égalité entre les sexes c'est ne pas financer le développement et la sécurité humaine.

Financer la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes c'est allouer des ressources financières et humaines directes, viables et de plus en plus importantes au titre de chapitres budgétaires distincts et soutenir l'action de groupes et d'organisations de femmes. Il est toutefois indispensable de ne pas se limiter à ce degré ni à ce type de soutien. Financer la promotion de l'égalité entre les sexes, ce n'est pas simplement augmenter le volume des ressources mais veiller également à leur répartition par le gouvernement sur l'ensemble de l'économie. La Ligue salue les efforts déployés par certains gouvernements pour se doter de budgets tenant compte des sexospécificités et les exhorte tous à en faire autant et à redoubler d'ardeur, ce qui revient non seulement à analyser les différences d'impact des dépenses publiques sur les hommes et sur les femmes mais également à porter un regard critique sur les priorités de dépenses publiques et à privilégier la sécurité humaine et l'égalité entre les sexes.

La Ligue trouve inadmissible que malgré les multiples engagements pris en faveur de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, les chiffres reflètent une autre réalité :

- Les femmes représentent 70 % des pauvres, 67 % des analphabètes et détiennent juste 1 % des avoirs à l'échelle planétaire²;
- Selon une étude réalisée par le PNUD en 1995, plus des deux tiers du travail non rémunéré dans le monde est effectué par des femmes – l'équivalent de 11 000 milliards (à peu près la moitié du PIB mondial);
- Sur les 69 milliards de dollars consacrés en 2003 à l'aide publique au développement, seul 2,5 milliards de dollars, soit 3,6 %, ont été alloués à la promotion de l'égalité entre les sexes en tant qu'objectif majeur ou principal³. En revanche, sur la période de trois ans allant de 2002 à 2004, rien que le montant total de l'aide militaire accordée par les États-Unis à Israël s'élevait à

¹ Communiqué de presse de l'ONU, SG/SM/9738, WOM/1489, 25 février 2005.

² UNIFEM, Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté 2007, *Investing in Women – Solving the Poverty Puzzle* (2007).

³ Commonwealth Policy Studies Unit, *Commonwealth Women's Affairs Ministers' Meeting: Policy Brief* (2007).

plus de 9 milliards de dollars, 6 milliards de dollars et 4 milliards de dollars allant respectivement à l'Égypte et au Pakistan⁴;

- Selon une étude du Comité d'aide au développement de l'OCDE, seul 5 milliards de dollars des 20 milliards de dollars d'aide bilatérale accordée de 2001 à 2005 ont été affectés à des projets de promotion de l'égalité entre les sexes, soit à peu près le coût de deux semaines d'occupation de l'Iraq⁵;
- Les budgets réunis des organismes du système des Nations Unies chargés de questions relatives aux femmes ne sont que de 65 millions de dollars⁶, soit 0,005 % des dépenses militaires mondiales qui s'élevaient à 1 204 000 milliards de dollars en 2006⁷;
- L'ensemble du budget du seul organisme opérationnel des femmes – UNIFEM – n'était que de 57 millions de dollars en 2006, soit juste 2 % du budget de 2 milliards 340 000 millions de dollars de l'UNICEF pour la même période⁸;
- La Banque mondiale situe les coûts d'intervention relatifs à la promotion de l'égalité entre les sexes au titre de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement entre 7 et 13 dollars par habitant. Les dépenses militaires mondiales s'élevaient à 184 dollars par habitant en 2006⁹.

Manifestement, les engagements en faveur de l'égalité entre les sexes ne sont pas encore concrétisés là où cela compte. Aucune politique n'y changera quoi que ce soit tant que l'égalité entre les sexes ne sera pas considérée comme une part essentielle de la gestion des finances publiques prise en compte dans la politique macroéconomique et le financement du développement; et perçue comme plus importante que les armes.

La Ligue exhorte les États Membres à :

- Investir dans la sécurité humaine, l'égalité et la paix durable, à arrêter d'accorder la priorité à la guerre et aux dépenses militaires et à mettre un terme à l'impunité dont jouissent ceux qui profitent de la guerre et du commerce des armes¹⁰;
- Renforcer l'action que mène l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du développement et des droits de l'homme en consolidant ses rouages qui œuvrent pour l'égalité des sexes et en les dotant de ressources plus importantes en tant qu'aspect essentiel du financement de la promotion de l'égalité entre les sexes;

⁴ *Collateral Damage*, The Center for Public Integrity (2007) <http://www.publicintegrity.org/militaryaid/regions.aspx>.

⁵ Congressional Research Service, *Report for US Congress, the Cost of Iraq, Afghanistan and other Global War on Terror Operations since 9/11* (2007), RL33110.

⁶ Resource guide for Gender Theme Groups, Jan. 2005.

⁷ Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, *Recent Trends in Military Expenditure (Évolution récente des dépenses militaires)*, http://www.sipri.org/contents/milap/milex/mex_trends.html.

⁸ Rapports annuels d'UNIFEM et de l'UNICEF de 2006.

⁹ Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, *Évolution récente des dépenses militaires*, http://www.sipri.org/contents/milap/milex/mex_trends.html.

¹⁰ 1995 PNUD.

- Accorder dans les politiques économiques et commerciales une place aux femmes fonctionnaires de haut rang, notamment en veillant à ce qu'elles contribuent aux décisions d'instances supranationales telles que l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods. La Ligue engage les États Membres à prévoir des mécanismes nationaux à cet effet et les institutions tiennent compte des exigences en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes;
- Faire pression sur le Conseil de sécurité pour qu'il applique l'Article 26 de la Charte des Nations Unies qui le charge d'établir un système de réglementation des armes en réduisant les dépenses militaires, afin de favoriser l'établissement de la paix et de la sécurité internationales et en dégageant des ressources humaines et économiques au profit du développement;
- Participer à l'établissement du Registre des armes classiques des Nations Unies afin d'améliorer la transparence des transferts internationaux d'armes, des achats liés à la production nationale, des dotations militaires et politiques en la matière et au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et partant celles consacrées au personnel militaire, aux opérations, à l'entretien, aux achats, à la construction, à la recherche-développement.

La Ligue souhaite voir élaborée, lors de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, une politique visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le suivi du Consensus de Monterrey sur le financement du développement au Qatar en 2008 et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au Ghana.

Organisation créée il y a 92 ans, la Ligue entend continuer à œuvrer pour la sécurité collective de l'humanité et pour une paix durable et en finir avec le militarisme et la violence économique, avec l'aide de la société civile, des acteurs gouvernementaux et internationaux, notamment au sein du système des Nations Unies. Elle entend également coopérer avec d'autres organisations mondiales pour démanteler la culture militariste qui prévaut et créer une culture de paix où l'inégalité entre les sexes, le racisme et la discrimination, l'injustice économique, la violence et l'oppression n'auront pas leur place et à l'avènement de laquelle les femmes participeront pleinement et en toute égalité.